

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)										
AGRICULTURE 1	CULTURE									63
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE									64
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE										
HABITATION 1	1 LOGEMENT									65
HABITATION 2	2 LOGEMENTS								B C	66
HABITATION 3	3 LOGEMENTS								A B C	67
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS								A B C	68
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS								A B C	69
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS								X	70
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS								X	71
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES									72
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS									73
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE								X	74
HABITATION 11	MAISONS MOBILES									75
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES									75.1
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS									75.2
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS										
	HABITATION PROTÉGÉE									94
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS									292
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS									292
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)										
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION									76
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS									77
COMMERCE 3	HÔTELLERIE									78
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES									79
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT									80
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES									81
COMMERCE 7	DE GROS									82
COMMERCE 8	STATIONNEMENT									83
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)										
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL									84
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE									85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE									86
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE									87
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)										
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE								X	88
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER									89
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE									90
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION									91
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)										
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS									92
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES									93
NORMES SPÉCIALES										
	PROJET D'ENSEMBLE								X	166
	% DE STATIONNEMENT COUVERT									332
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS									338
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE									338

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:

NOTES:

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
	GÉNÉRALES	11	7,5	9	4,5	9	0,35	1,20	55	35
	PARTICULIÈRES									
Normes de lotissement	54 Largeur du lot		54 Profondeur du lot		54 Superficie du lot					
	GÉNÉRALES									
	PARTICULIÈRES									
Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare					
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal				
	GÉNÉRALES	1100	5500	1,65	1,65	7,2				
	PARTICULIÈRES									